

## **COMITE TECHNIQUE LOCAL DU 21 DECEMBRE 2017**

### **Compte rendu**

#### Ordre du jour :

- *Dossier emplois 2018,*
- *Réorganisation des secteurs du SIP de Quimper Est,*
- *Questions diverses*

Le Comité technique local présidé par Madame BRIGANT, s'est tenu à Quimper le 21 décembre 2017, en présence des responsables de pôles et de Divisions, Madame BOUVET, Madame RUCH (responsable Division RH), Monsieur SALAUN (Chef du pôle État et Contrôle), Monsieur HALBWAX (responsable Division pro/part).

**FO-DGFIP29 avait initié le boycott intersyndical et la conférence de presse du 18 décembre 2017, jour prévu pour la première convocation du Comité local devant évoquer les 21 suppressions d'emplois 2018 dans le Finistère.**

**En amont de cette action, FO-DGFIP29 avait aussi annoncé, sa décision de siéger lors de la seconde convocation du CTL prévue le 21 décembre 2017, conformément au mandat reçu de son Comité départemental.**

**Nous n'avons pas pour habitude dans nos comptes rendus, de commenter les positions des autres organisations syndicales. Cependant le dénigrement affiché à notre encontre par la CGT, nous traitant sur son site web « *d'interlocuteur convenant de la Directrice* » ne peut rester sans mise au point de notre part.**

**Nous déplorons que la concurrence syndicale puisse conduire cette organisation à tenir des propos médisants, induisant à notre égard et vis-à-vis de nos mandants un singulier manque de respect.**

**Ne souhaitant pas, en ce qui nous concerne, nous écarter du terrain revendicatif, nous rappellerons simplement qu'en se confrontant argument contre argument face à la Direction, et en portant toutes les légitimes revendications de ses mandants, FO- DGFIP29 prend toutes ses responsabilités.**

**De plus, en refusant la facilité de la chaise vide, et en votant contre les suppressions d'emplois, les élus F.O.- DGFIP29 exercent et respectent également leur rôle de représentants des personnels ! A bon entendeur...**

En ouverture de ce Comité technique local, la Présidente a répondu à plusieurs points évoqués dans notre déclaration liminaire, <http://www.fo-dgfip-sd.fr/029/spip.php?article582>.

Concernant le devenir des Trésoreries de Daoulas, Lannilis, Rosporden et Lanmeur, elle a confirmé ne pas avoir encore à ce stade communiqué auprès des élus locaux, en précisant qu'in fine, cette décision appartient au Ministre.

Sur le programme « Action Publique 2022 », La Directrice a indiqué ne pas disposer d'information particulière dans l'immédiat, la Direction Générale devant, selon elle, probablement faire redescendre des éléments sur le sujet en février prochain.

Quant à l'expérimentation du type « agence comptable » pour quelques collectivités importantes évoquée par le Directeur Général lors du Comité technique de réseau du 28 novembre 2017, la Présidente indique ne pas y voir une remise en cause de la séparation ordonnateur/ comptable, le dispositif pouvant s'inscrire, selon elle, dans un schéma de mise en place de service facturier (SFACT), organisé dans le cadre d'une convention passée entre l'ordonnateur et le comptable..

Concernant le marché d'assistance téléphonique des usagers dans le cadre du PAS, Catherine BRIGANT a déclaré s'inscrire en faux au regard d'un éventuel signal de désengagement de la DGFIP..

Au sujet de nos inquiétudes quant à la fin programmée du lever du bâti, la Directrice n'y voit pas une révolution, car selon elle, les géomètres s'impliquent déjà dans la fiscalité... Madame BOUVET a par ailleurs indiqué qu'une réunion se tiendrait avec les géomètres, le 12 janvier 2018 dans le cadre de la mise en place du PTGC.

Pour conclure, la Directrice a contesté le fait que la DGFIP puisse devenir une administration de seconde zone, et soutient qu'elle a vocation à rester dans un cadre régalien..(sic).

**Sur les missions de la DGFIP, FO- DGFIP rappelle au passage, que si elles étaient vraiment régaliennes, elles ne devraient faire l'objet d'aucune délégation. Bien difficile de s'en convaincre dans le contexte actuel où la feuille de route de « Action publique 2022 » envisage des évolutions des politiques publiques pouvant conduire à des transferts de missions aux collectivités, au secteur privé , voire à des abandons de missions...**

**Pour FO-DGFIP, le chantier « Action publique 2022 » arrive à point nommé pour s'attaquer au principe de séparation ordonnateur/comptable et nous rappelons aussi notre opposition à des transferts de missions aux collectivités sous couvert de services facturiers.**

**Dans la même logique et contrairement à Madame BRIGANT qui minimise la portée de l'opération, FO-DGFIP considère que le tout récent appel d'offres qui a pour objet d'organiser « l'externalisation » d'une partie de l'assistance téléphonique du PAS, est loin d'être anecdotique...**

### **Suppressions d'emplois 2018 :**

A défaut d'être régalienne, la place de la DGFIP demeure néanmoins centrale en ce qui concerne sa contribution pour la réduction des effectifs dans la Fonction Publique d'État. En effet, ce sont 1600 suppressions d'emplois que va supporter la DGFIP en 2018, représentant 97 % des suppressions de postes de l'État alors que notre administration n'en représente que 6 %, et qu'elle a supporté plus de 20 000 suppressions d'effectifs en 10 ans !

**Comme indiqué dans notre déclaration liminaire, l'impact de 21 suppressions d'emplois (-16C -5B) est considérable pour les services départementaux qui ne disposent plus de marges de manœuvres, et où la gestion de chaque absence, chaque congé de maladie, chaque poste vacant, est un véritable casse tête pour les responsables des services et des postes.**

Concernant le PAS, la Directrice évoque la montée en puissance des SIE au détriment des SIP, pourtant structures emblématiques de la fusion.**Est-ce une raison pour fragiliser encore plus bon nombre de SIP, qui devront faire face à des campagnes d'IR particulièrement compliquées dès avril prochain.. ?**

Quant aux Trésoreries de proximité, dans l'attente d'une décision ministérielle devant sceller leur sort, elles voient réduire à nouveau leurs effectifs comme peau de chagrin. Dans ce contexte, l'administration a beau jeu d'évoquer les seuils critiques au-delà desquels il n'est plus possible de fonctionner normalement !!

Nous avons rappelé à Madame BRIGANT son argumentaire avancé encore il y a quelques mois, lorsqu'elle justifiait le transfert du recouvrement de ces Trésoreries dans les SIP, comme étant de nature à conforter les missions SPL et à améliorer les conditions de travail des agents...(sic).

Quant à l'équipe de renfort impactée cette année à hauteur de 6 emplois (-1A,-1B, -4C), **FO-DGFIP** a rappelé que bon nombre de ces agents de renfort avaient été mobilisés pour la constitution du SAR, et que cette nouvelle coupe franche au sein de l' EDR ne pourrait qu'à nouveau priver de ressources et de technicité les structures de proximité.

Dans ce contexte, les réponses de la Directrice se sont focalisées sur les nouveaux modes de fonctionnement à mettre en place pour tenter de gérer la pénurie de moyens, notamment par le développement des expérimentations sur le travail à distance. Elle a rappelé notamment la mise en place du traitement des AVISIRS dématérialisés des SIP/SIE, **dispositif sur lequel FO- DGFIP29 avait déjà exprimé ses plus grandes réserves au vu des remontées du terrain et du caractère chronophage du processus.**

Concernant le réseau SPL, la Directrice envisage un groupe de travail visant à instaurer une coopération inter-Trésoreries, s'appuyant sur les connaissances techniques des collègues les plus chevronnés dit « *sachants* ».

**F.O-DGFIP29** a répondu que les collègues n'avaient pas attendu depuis toutes ces années pour mutualiser leurs connaissances sans qu'il soit nécessaire de donner un cadre formel au dispositif !

Ce plan départemental des suppressions d'emplois est également impacté par un volet redéploiement d'emplois concernant notamment la création de centres de services des ressources humaines (CSRH) et d'un service d'information des agents (SIA).

Au niveau national, le lancement de 10 CSRH et 1 SIA au 1<sup>er</sup> janvier 2019 entraîne un redéploiement de 450 ETP vers les départements d'implantation, avec pour le Finistère le transfert de 5ETP (-3B, -2C) vers le futur CSRH de Saint-Brieuc.

**FO-DGFIP a dénoncé ce projet national et son impact local qui entraînera un démantèlement partiel des services RH locaux.** A ce stade, la Directrice nous répond que le calibrage de ce transfert d'emplois leur avait été imposé par la Centrale sans lisibilité sur les missions qui resteront dévolues aux services RH locaux.

**Voilà qui n'est guère rassurant pour les personnels des services RH qui devront à l'horizon de 2020 intégrer une réforme d'ampleur des règles de mutations, entraînant une implication prépondérante dans le cadre des affectations au département.**

**FO-DGFIP conteste cette réforme qui s'inscrit dans le schéma de concentration et d'industrialisation à outrance voulu par le Directeur Général !**

**Vote de FO-DGFIP sur les suppressions d'emplois : CONTRE.**

**Réorganisation des secteurs du SIP de Quimper Est :**

Le SIP de Quimper Est est organisé autour de deux secteurs d'assiette, d'Armor et d'Argoat. Actuellement, la commune de Tregunc est la seule collectivité du secteur d'Argoat dont le recouvrement est effectué par la Trésorerie de Concarneau gérée par le secteur d'Armor. La Direction envisage donc de transférer la commune de Trégunc du secteur d'Argoat vers celui d'Armor à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2018.

**Vote de F.O.- DGFIP : ABSTENTION.**

## Questions diverses :

### Restructuration du cadastre et des missions foncières :

Dans le prolongement de son intervention en CAP locale du 14 décembre 2017, <http://www.fo-dgfip-sd.fr/029/spip.php?article580>, **FO-DGFIP29** est revenu sur la mise en place au 1<sup>er</sup> janvier 2018 des deux pôles départementaux spécialisés PELP et PTGC.

Si le PTGC sera une structure départementale implantée à Quimper avec une branche à Brest, le PELP quant à lui, sera uniquement basé à Quimper pour, à terme, être intégré dans un SIE. Dans l'immédiat les agents du CDIF de Brest 3 (2B,1C) continueront d'exercer leurs missions et travailleront à distance pour le PELP de Quimper.

Pour autant nous avons fait remarquer à nouveau à la Direction, que les collègues en surnombre à l'issue de cette restructuration perdaient leur poste, et que leur positionnement n'était donc pas pérenne, dans l'attente du prochain mouvement de mutation au 1<sup>er</sup> septembre 2018.

Pour **FO-DGFIP**, il faudra également tenir compte de la difficulté à mener un pilotage unique pour toutes ces missions implantées sur pas moins de 4 sites : Brest, Morlaix, Châteaulin, Quimper. **Affaire à suivre aussi quant à la plus-value future de cette opération, laquelle pour l'instant a surtout eu pour effet immédiat, de créer un climat anxieux au sein des équipes en place !**

### Informatique au sein des SIP :

La délégation **FO-DGFIP29** est intervenue «également pour dénoncer les trop nombreux dysfonctionnements des applications informatiques subis par les collègues travaillant en SIP, et qui n'en peuvent plus de supporter les bugs d'e-contact ramant à n'en plus finir, en même temps que les ratés d'ILIADE, etc....

**Pour FO-DGFIP il est plus que temps que l'administration traite les errements techniques de la dématérialisation, en amont de l'arrivée du PAS, et de la généralisation de la télédéclaration !**

### DFTisation des EPS :

La délégation **FO-DGFIP29** s'est interrogée sur le projet d'ouverture à titre dérogatoire de comptes DFT (dépôts de fonds au Trésor) pour les 7 EHPAD transférés à la Paierie départementale au 1<sup>er</sup> janvier 2018. Rappelons que ce dispositif est mis à la disposition des collectivités disposant d'une ou plusieurs régies de recettes ou d'avances, afin de faciliter le paiement par les usagers de certaines factures (crèches, cantine scolaire, etc.).

Si la Direction nous a répondu que pour l'instant, le processus se heurtait à des difficultés techniques, elle espère pouvoir résoudre le problème à compter de septembre 2018, l'objectif étant, selon elle, de faciliter l'alimentation de la Trésorerie des EPS.

**Pour FO-DGFIP, si cette amélioration des flux de Trésorerie reste à démontrer, il constitue une menace de perte de mission pour la DGFIP.**

**La délégation FO-DGFIP29 : Murielle MORICCI (SIP Quimper Est), Thierry ROLLAND (Trésorerie de Carhaix), William THUBERT (DDFIP Brest ; Erick GUERRY (Permanent F.O- DGFIP29).**

